



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Ville de Vincennes

DOSSIER : N° DP 094 080 22 00241
Déposé le : 04/10/2022
Dépôt affiché le : 04/10/2022
Complété le : 07/12/2022 et le 15/02/2023
Demandeur : Monsieur SCHLOSSMAN Charles
Nature des travaux : **Changement des ouvertures**
Sur un terrain sis à : **18 rue du Maréchal Maunoury à Vincennes (94300)**
Référence(s) cadastrale(s) : **V 65**

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Vincennes

ARRETE N° 23 - 163

Le Maire de la Commune de Vincennes

VU la déclaration préalable présentée le 04/10/2022 par Monsieur SCHLOSSMAN Charles,
VU l'objet de la déclaration :

- pour le remplacement de toutes les fenêtres de la façade sur rue et le remplacement de la porte d'entrée ;
- pour la modification de la fenêtre de la salle de bain afin de la remettre dans son encadrement d'origine et le remplacement de la porte-fenêtre de la chambre avec un verre opaque ;
- sur un terrain situé 18 rue du Maréchal Maunoury à Vincennes (94300)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-32 et L.632-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1er octobre 2019 et 5 juillet 2022,

VU le règlement d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) approuvé par délibération du conseil municipal du 25 septembre 2013,

VU l'avis favorable du service métropolitain de l'architecture et du patrimoine - pôle 94 en date du 9 mars 2023,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

17 MARS 2023



Vincennes, Le
Charlotte LIBERT-ALBANEL

Maire de Vincennes
Conseillère Régionale d'Ile-de-France